



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

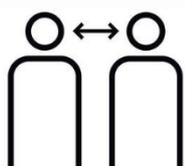
Message à la population

Mesdames, Messieurs,

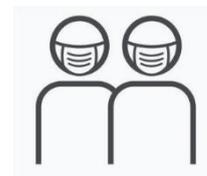
Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

lundi 28 juin 2021 à 20h00

à la halle de gymnastique Général-Guisan à Courroux



Lieu choisi afin de respecter les distances règlementaires en lien avec la pandémie COVID-19 et masques à disposition



pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2020.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Morsi Basma, 1998, originaire d'Algérie.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Pilote Natalie, 1967, originaire du Canada.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Valina Nadia, 1980, originaire d'Espagne.
5. Clôturer et consolider le projet d'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon.
6. Clôturer et consolider le projet pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.
7. Clôturer et consolider le projet de réfection de la place de jeux de Courcelon.
8. Présentation et approbation des comptes 2020 de la commune mixte.
9. Informations diverses du Conseil communal.
10. Divers.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 28 juin 2021.

2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Morsi Basma, 1998, originaire d'Algérie.

Mme Morsi Basma, 1998, de nationalité algérienne, sollicite sa naturalisation. Elle remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Pilote Natalie, 1967, originaire du Canada.

Mme Pilote Natalie, 1967, de nationalité canadienne, sollicite sa naturalisation. Elle remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Valina Nadia, 1980, originaire d'Espagne.

Mme Valina Nadia, 1980, de nationalité espagnole, sollicite sa naturalisation. Elle remplit toutes les conditions pour obtenir le droit de cité communal.

5. Clôturer et consolider le projet d'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon.

Suite à l'approbation du crédit-cadre de Fr. 1'300'000.-, lors du scrutin communal du 21.05.2017, l'assainissement des infrastructures du bas du village de Courcelon a pu être réalisé avec succès. Les travaux étant terminés, la consolidation du crédit de construction doit être validée par l'Assemblée communale.



| Rubrique | Devis TTC | Effectif TTC |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Travaux de génie civil | 904'020.00 | 949'580.70 |
| Chemisage collecteur | 17'940.00 | 11'591.75 |
| Installations sanitaires | 133'170.00 | 90'685.60 |
| Installations électriques | 29'020.00 | 33'361.25 |
| Signalisations et marquages | 5'400.00 | 9'389.90 |
| Contrôles routiers | 3'871.80 | 3'871.80 |
| Honoraires ingénieurs | 170'183.80 | 172'503.47 |
| Travaux divers | 35'743.10 | 23'183.60 |
| Total | 1'299'348.70 | 1'294'168.07 |

6. Clôturer et consolider le projet pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.

Suite à l'approbation du crédit de construction de Fr. 210'000.00, pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère, lors de l'assemblée bourgeoise du 29.06.2020 et communale du 31.08.2020, la consolidation de ce crédit de construction doit être validée par l'Assemblée communale.



| Crédit voté en AC du 31.08.2020 | Devis TTC | Effectif TTC |
|--|-------------------|-------------------|
| 1/ Aménagement d'une fourragère sur la fosse | 156 000.00 | 146 353.62 |
| 2/ Sécurisation du pont de grange | 20 000.00 | 20 409.15 |
| 3/ Divers et imprévus | 34 000.00 | 27 338.71 |
| Total CHF | 210 000.00 | 194 101.48 |

7. Clôturer et consolider le projet de réfection de la place de jeux de Courcelon.

Suite à l'approbation d'un investissement de Fr. 175'000.00, à financer par les liquidités courantes, pour la réfection de la place de jeux de Courcelon, lors de l'assemblée communale du 31.08.2020, le décompte final doit être validé par l'Assemblée communale.



| Rubrique | Devis TTC | Effectif TTC |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Jeux, engins, sols souples | 104'300.00 | 102'000.00 |
| Travaux de génie civil | 32'500.00 | 31'447.85 |
| Place de jeux en dur de l'école | 20'600.00 | 20'052.15 |
| Barrière, mobilier urbain | 9'000.00 | 7'573.95 |
| Abattages d'arbres | 3'600.00 | 3'567.05 |
| Divers et imprévus | 5'000.00 | 4'000.00 |
| Total | 175'000.00 | 168'641.00 |

8. Présentation et approbation des comptes 2020 de la commune mixte.

Les comptes 2020 de la Commune mixte présentent les résultats suivants :

| | | | | |
|----------------|-------------|-----|------------|-------------------------------------|
| Municipalité : | bénéfice de | Fr. | 643'336.21 | (budget : déficit de Fr. 208'300.-) |
| Bourgeoisie : | déficit de | Fr. | 12'148.90 | (budget : déficit de Fr. 10'000.-) |

Le résultat positif de la Municipalité s'explique, notamment, par les éléments suivants par rapport au budget :

| | | | |
|---|-------|--|-----------|
| - amélioration du résultat : | | | |
| o recettes fiscales 2020 sur le revenu des personnes physiques (PPH) | + Fr. | | 220'000.- |
| o recettes fiscales sur les années antérieures (PPH) | + Fr. | | 420'000.- |
| o recettes fiscales sur les années antérieures des personnes morales | + Fr. | | 140'000.- |
| o impôts sur les gains immobiliers, en capitaux et successions | + Fr. | | 170'000.- |
| o baisse des charges liées (enseignement, AS et écolages ES) | + Fr. | | 100'000.- |
| o baisse des amortissements économiques | + Fr. | | 80'000.- |
| o baisse des charges des autres dicastères | + Fr. | | 63'000.- |
| o baisse des intérêts sur dettes | + Fr. | | 14'000.- |
| o réévaluation du terrain acquis dans le cadre du Projet Scheulte-Birse | + Fr. | | 32'000.- |
| - péjoration du résultat : | | | |
| o augmentation de la réserve de politique budgétaire | - Fr. | | 400'000.- |

Le résultat des comptes de la Bourgeoisie est conforme au déficit prévu au budget.

MUNICIPALITE – Chiffres clés

| | | | |
|------------------------------|-----|--------------|------------------|
| Total des recettes | Fr. | 14'832'042.- | |
| Total des charges | Fr. | 14'188'706.- | |
| Fortune au bilan | Fr. | 2'013'896.- | |
| Dettes brutes | Fr. | 22'892'514.- | |
| Remboursement des dettes | Fr. | 595'550.- | |
| Dette par habitant | Fr. | 4'268.- | |
| Dette envers ESVT | Fr. | 547'894.- | |
| Marge d'autofinancement | Fr. | 2'458'582.- | |
| Investissements nets | Fr. | 1'910'540.- | |
| Taux d'intérêts moyen (en %) | | 1.20 | (hors prêts LIM) |
| Quotité d'impôt | | 2.15 | |

Résultats des services communaux (bénéfice + / perte -):

| | | | |
|---------------------------------|-------|-----------|--|
| ▶ assainissement des eaux | + Fr. | 109'156.- | |
| ▶ approvisionnement en eau | + Fr. | 76'514.- | |
| ▶ gestion des déchets | + Fr. | 55'178.- | |
| ▶ service du gaz | + Fr. | 166'031.- | |
| ▶ inhumations | - Fr. | 22'723.- | (pris en charge par le compte de résultat) |
| ▶ service d'incendie et secours | | équilibre | |

BOURGEOISIE – Chiffres clés

| | | |
|--------------------|-----|-----------|
| Total des recettes | Fr. | 303'412.- |
| Total des charges | Fr. | 315'560.- |

| | | |
|-------------------------|-----|-------------|
| Fortune au bilan | Fr. | 4'316'172.- |
| Dettes | Fr. | 367'636.- |
| Marge d'autofinancement | Fr. | 116'114.- |
| Investissements nets | Fr. | 285'970.- |

Informations communales

Eau potable & Piscines

Malgré les conditions météorologiques de ces dernières semaines, **nous vous invitons à continuer d'utiliser l'eau de manière parcimonieuse.**

Nous rappelons à tous nos habitants que selon l'art 12.1 de notre règlement d'alimentation en eau, **tout remplissage de piscine dès 5m³ doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.**

Déchets encombrants – Rappel à la population

Sont considérés comme objets encombrants, les déchets urbains combustibles ou incinérables provenant uniquement des ménages privés, **trop volumineux pour être éliminés dans des sacs taxés 110l.** Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent **50 kg au maximum.** Un maximum de 2 pièces par type d'objet est également fixé. Ils nécessitent un broyage avant leur incinération comme les ordures ménagères, ce qui implique pour les citoyens de veiller à **enlever les parties métalliques.** Il n'y a actuellement pas de filière écologique et économique pour le recyclage des plastiques, mise à part le PET et les bouteilles de lait. www.seod.ch

SlowUp 2021

L'édition 2021 du SlowUp a également été annulée, en raison de la situation pandémique.

40 ans / 40 arbres et prairie fleurie

Comme annoncé, les Autorités communales se sont ralliées au concept cantonal « 40 ans – 40 arbres ».

Les arbres ont été plantés ce printemps, au Violat, dans le secteur de la Scheulte et du Stand de tir, ainsi que le long de la piste cyclable qui va du jardin d'enfants de Courroux à la rue de la Croix. Des chênes, des tilleuls et des noyers arborent désormais les principaux lieux de promenade de notre village.

Une portion de terrain aux abords de la piste cyclable a également été aménagée en prairie fleurie.

Les Autorités remercient les habitants, qui ont bien accueilli ces projets.

Moloks®

Mise en service le 10.07.2021 selon tout-ménage séparé.

JURAC - Permis de construire en ligne

Le canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des processus, en améliorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, établissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compléments en cas besoin.

Après une première phase d'introduction auprès de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est ouverte à toutes les communes.

À partir du 1er juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire – petits et grands sur le territoire communal - doivent être déposés et traités avec l'application JURAC. Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du guichet virtuel de l'État sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>. Les dossiers déposés jusqu'au 30 juin 2021 ou en cours à cette date continuent d'être traités en dehors de JURAC.

Inscriptions au chômage

Dès le 1er juillet 2021, suite à une révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage, les citoyens jurasiens devront s'inscrire au chômage **non plus dans les communes, mais à l'ORP**.

Ils pourront s'inscrire à l'ORP soit en se présentant au guichet de l'ORP compétent soit, **prioritairement, via la plateforme d'accès aux services en ligne** ([www.jura.ch/Inscription auprès d'un ORP](http://www.jura.ch/Inscription_aupres_d'un_ORP));

Il est vraisemblable que pour s'annoncer à l'ORP, ils devront présenter une attestation de résidence ou de domicile.

La révision de la législation implique des changements de pratiques pour toutes les institutions communales et cantonales concernées.

Dans ce but, l'ORP-Jura mettra à jour sa page Internet sur www.iura.ch, au plus tôt le 1er juillet 2021.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription au chômage. Pour les citoyens qui n'auraient absolument pas accès à Internet, le guichet ORP de leur district se tient à leur disposition.

En ce qui concerne l'ORP-Jura, avec l'introduction du principe de communication électronique dans le dispositif de l'assurance-chômage, les échanges d'informations et les relations entre les assurés et les ORP changeront considérablement.

L'ORP compte donc sur une large adhésion du public à l'utilisation du nouvel outil en ligne mis à sa disposition. Cette nouvelle manière de travailler simplifiera également les démarches administratives auxquelles les citoyens doivent faire face actuellement, comme par exemple l'envoi en ligne du dossier de candidature avant le premier entretien avec le conseiller en personnel.

Fermeture administration

L'administration communale sera fermée **du lundi 19 juillet au vendredi 06 2021 août inclus**, pour les vacances d'été.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, juin 2021

Le Conseil communal

